H.O/ZIA

#### MINISTERE DE LA SANTE

**BURKINA FASO** 

Unité – Progrès - Justice

#### SECRETARIAT GENERAL

MI III NA SE NA SE NE SE

# DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

dtn 170

Arrêté N°2006 0 48. /MS/SG/DEP portant autorisation de construire un CSPS à Djigouèma.

## LE MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

- Vu la Constitution du 2 juin 1991;
- Vu le Décret n°2006-002/PRES du 5 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre :
- Vu le Décret n°2006-003/PRES/PM du 6 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2002-254/PRES/PM/SGG-CM du 17 Juillet 2002, portant organisation type des Départements Ministériels ;
- Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la requête du Président de la Commission Villageoise de Gestion des Terroirs du village de Djigouèma, relative à la construction d'un CSPS à Djigouèma, Province du HOUET.

# ARRETE

ARTICLE 1: Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Djigouèma, est accordée aux populations de Djigouèma et environs, Province du HOUET, District Sanitaire de Dandé.

- ARTICLE 2 : Ce Centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la Santé :
  - Un dispensaire avec équipement
  - Une maternité avec équipement
  - Un dépôt pharmaceutique
  - Un logement pour le personnel du dispensaire
  - Un logement pour le personnel de la maternité
  - Des latrines et toilettes extérieures
  - Un forage équipé d'une pompe
  - **ARTICLE 3**: Le Ministère de la Santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.
  - **ARTICLE 4**: Le Directeur Régional de la Santé des Hauts-Bassins est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le 2 4 FEB 2006

## **AMPLIATIONS**;

- S.G. /M.S.	1
- Gouver. des Hauts-Bassins	1
- H C. HOUET	1
<ul> <li>DRS des Hauts-Bassins</li> </ul>	1
- MCD Dandé	1
<ul> <li>Préfet Dépt Padema</li> </ul>	1
<ul> <li>Toutes directions</li> </ul>	15
<ul> <li>Populations intéressées</li> </ul>	2
- Archives/Chrono	5

Bédouma Alain Y O D A
Commandeur de l'Ordre National